

## Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix-sept, le six mars à 16h00, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-huit février, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et excusés :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
Florence RODINGER Ernest CANDELA Jean-Christophe LORIC	Philippe VARLET Stéphane DECAYEUX Olivier JARDE	Philippe COCQ James HECQUET Jean-Claude LECLABART

Le quorum est atteint avec 5 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer. James Hecquet est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## I – DELIBERATIONS

### 1. Conventions de partenariat pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne comptable

Le syndicat mixte a conclu des conventions avec divers éditeurs de logiciels de gestion financière afin de cadrer l'utilisation des produits proposés par Somme Numérique et diminuer ainsi le coût des prestations facturées aux communes et établissements publics dans le cadre du passage au PESV2. Les projets d'avenant proposés par les éditeurs concernent l'utilisation de la plateforme Chorus Pro et le module de factures électroniques.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les projets d'avenant proposés les éditeurs.

*Approuvé à l'unanimité*

### 2. Convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques de SOMME NUMERIQUE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur appuis communs propriétés de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Le syndicat mixte Somme Numérique se coordonne avec la FDE afin d'utiliser au maximum les infrastructures existantes et réduire les coûts de déploiement de son réseau fibre optique. Dans ce contexte, le Président propose aux membres du Bureau de conclure une convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques de Somme Numérique et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur appuis communes propriétés de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Une convention particulière contractualisera chaque opération traitée dans ce cadre.

Concernant la répartition des charges :

- La Fédération prend à sa charge les dépenses comprenant :
  - Les frais de réalisation des Infrastructures communes de génie civil, hors quote-part des coûts de terrassement mis à la charge de l'Opérateur, inclus dans le calcul du montant de la redevance d'occupation prévue à la section 15.

- Les frais d'étude et de réalisation des Installations de communications électroniques, y compris les coûts d'approvisionnement en matériel et les frais de validation et de réception desdites Installations.
- Somme Numérique prend à sa charge :
  - Les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des Equipements de communications électroniques incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants ;
  - Somme Numérique s'acquitte envers la Fédération du prix de location des Installations de communications électroniques mises à sa disposition, selon les modalités prévues à la section 15.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques de Somme Numérique et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur appuis communes propriétés de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme est approuvé.

*Approuvé à l'unanimité*

S'ils ont l'opportunité de passer des fourreaux à l'occasion de travaux de voirie ou d'enfouissement de réseaux sur leur territoire, les EPCI peuvent les financer en anticipation du déploiement du réseau FTTH. Ces fourreaux sont rétrocédés à Somme Numérique dans le cadre du transfert de compétence et le financement engagé par la collectivité concernée sera déduit de sa participation future au programme d'investissement FTTH. Le pôle réseaux de Somme Numérique est à la disposition des collectivités pour les conseiller dans ces travaux.

### **3. Conventions d'occupation des infrastructures SANEF**

Le syndicat mixte Somme Numérique a sollicité la SANEF pour utiliser ses infrastructures existantes pour le passage du réseau fibre optique sur les communes de SALEUX (raccordement d'un site public) et VAUVILLERS (Montée en débit). Ces conventions font l'objet de redevances pour frais d'étude de 1050€ HT et de récurrents annuels basés sur la longueur des fourreaux mis à disposition (0,40€ HT par mètre linéaire pour 2016).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les projets de convention d'occupation ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Autoroutier Concédé par l'Etat à la SANEF.

*Approuvé à l'unanimité*

### **4. Convention de mise à disposition d'un terrain privé à Villers-Campsart**

Aucune autre solution technique n'ayant été trouvée, les services du syndicat mixte Somme Numérique ont sollicité un particulier propriétaire d'une parcelle sur la commune de VILLERS CAMPSART pour la pose d'une armoire de Montée en débit. Dans ce contexte, le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le projet de convention de mise à disposition de la parcelle sur une emprise de 18,75 m<sup>2</sup>. La durée de la convention est fixée à 25 ans et l'indemnité forfaitaire à 200€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention de mise à disposition de la parcelle sise sur la commune de VILLERS CAMPSART sur le terrain privé cadastré ci-dessous.

LIEU DIT « **Vieille Briqueterie** »

PARCELLE N° 27 - SECTION ZC

*Approuvé à l'unanimité*

## II – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2017

---

---

La séance du prochain Comité Syndical aura pour objet de présenter aux élus la mise à jour du SDTAN de la Somme et le contenu du futur programme d'investissements.

Les membres du Bureau prennent connaissance des éléments stratégiques de la révision du SDTAN et le contenu de la 2<sup>e</sup> phase de déploiement du FTTH.

Il conviendra également lors de cette assemblée d'accueillir les nouveaux délégués désignés par les EPCI nouvellement créés et de renouveler les instances comme le Bureau, la CAO...

Le délégué Tutor Somme doit également présenter une mise à jour de la grille tarifaire de commercialisation des services sur fibre optique.

Le Président informe les membres du Bureau que le prochain séminaire de Somme Numérique aura lieu le vendredi 10 novembre 2017 à l'Espace Mac Orlan de Péronne.

La séance est levée à 17h00.